

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un second nom commercial du produit phytopharmaceutique **NAUTIUS***

de la société ROTAM FRANCE

enregistrée sous le n°2016-1121

Considérant que la mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas autorisée en France,

L'ajout du second nom commercial HADDEN est refusé en France.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	NAUTIUS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED Hamilton House, Mabledon Place London, WC1H 9BB ROYAUME-UNI
Formulation	Granulés dispersables dans l'eau (WG)
Contenant	400 g/kg - thifensulfuron-méthyle 150 g/kg - tribénuron-méthyle
Numéro d'intrant	966-2012.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

29 AVR. 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)